



SOMMAIRE

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Réforme
Blanquer, école inégalitaire, profs en colère,
- Page 4 : Casse de la fonction publique : tous.te.s concerné.e.s
- Page 7 : Libertés publiques en DANGER !
- Page 8 : Actions, actions, actions...

Salariés, gilets jaunes : même Macron, même combat ! C'est maintenant qu'il faut gagner !

Surprise: le gouvernement répond aux gilets jaunes!
Arnaque : Edouard Philippe déclare le lundi 8 avril qu'il faut baisser les impôts pour tous...donc baisse de la dépense publique...donc réduction des services publics.
Bingo, pour le Macronisme ! Il tirerait maintenant sa légitimité de la révolte populaire.

La manœuvre est un peu grosse : les algorithmes des sociétés privées qui ont dépouillé les 1,5 M de contributions sont-ils transparents ? Les contributeurs, on le sait, ont un profil bien différent de celui des femmes et des hommes qui étaient sur les ronds-points. ..Mais peu importe, on tente le coup ! Gageons que cette arnaque ne passera pas complètement, malgré le matraquage médiatique.

Mais en attendant, les réformes passent et se ressemblent :

- celle de la Fonction Publique, qui doit maigrir tout en étant plus « agile ». Pour faire passer la suppression des 120 000 fonctionnaires et l'essor de la contractualisation, on attaque le statut de tous côtés, on caporalise le management (des CAP vidées de leurs compétences), on prévoit la rupture conventionnelle, comme dans le privé (expérimentation prévue pour les fonctionnaires en 2020- V, art.24 du projet de loi). L'objectif étant de n'avoir plus à terme qu'un type de salarié, public-privé, régi par le code du travail (un code du travail réformé l'an dernier, au profit du patronat).
- Celle des retraites, dont on sait qu'elle fera passer le taux de remplacement de 75% du salaire à plus ou moins 50% du dernier salaire et pour laquelle on sait maintenant que l'âge de départ légal (l'âge de départ moyen est déjà passé à plus de 63 ans, + 2 ans en 10 ans) n'est plus garanti aux dires de Mme Buzyn et autres Darmanin (bien que Macron ait dit le contraire dans son programme).
- Celle de l'éducation, qui adapte l'école au tri sélectif de la jeunesse requis par la société néolibérale.

Le tout dans une dématérialisation généralisée, qui laisse sur le bord 20% de la population et déshumanise un peu plus notre vie quotidienne. Le tout, enfin, dans un durcissement répressif marqué par le transfert des mesures adoptées contre le terrorisme vers la répression des mouvements sociaux et qui transforme de plus en plus l'État de droit en État policier, où la justice administrative remplace la justice indépendante, où les préfets font matraquer des députés ou de vieilles dames en l'assumant ouvertement.

Il est grand temps de dire stop à ce cauchemar !

La grève du 9 mai doit être l'occasion d'un réveil massif des salariés de la Fonction Publique et le début, pour les enseignants, d'une bataille victorieuse, avec en perspective l'étape d'une grande montée sur Paris le 18 mai. Une bataille qui doit s'amplifier jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La victoire n'est jamais garantie à l'avance, mais la défaite est assurée lorsqu'on n'engage pas le combat.

Ce numéro d'Agora est un appel urgent, solennel à la mobilisation générale dans les semaines qui viennent. Alors que les gilets jaunes continuent de manifester tous les samedis depuis 5 mois, montrant là une détermination étonnante, les salariés doivent maintenant entrer dans l'action : salariés, gilets jaunes, même Macron, même combat, c'est maintenant qu'il faut gagner !

Edito

F.S.U. Gironde
 44 cours Aristide Briand
 33000 Bordeaux
 tél : 05 47 33 29 23
 fsu33@fsu.fr
NOUVEAU site :
www.fsu.33.fsu.fr

N°ISSN: 1278-8635
 N° CPPAP: 0715 S 08131
 Directeur de la Publication :
 Alain Reiller.
 44 cours Aristide Briand
 33000 Bordeaux
 Prix 0,70 euros
 Imprimé Imprimerie Lestrade
 1 av Jean Zay - BP20079
 33151 CENON Cedex

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique de la FSU de Gironde. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant ou les faire effacer en vous adressant à la FSU GIRONDE, 44 cours Aristide Briand, 33000 Bordeaux

L'avenir nous appartient

- la paix dans le monde
- l'urgence sociale et climatique
- les libertés publiques
- l'accès égalitaire à l'éducation
- l'avenir de la jeunesse

Pour

**Laurence Laborde,
 François Richard,
 Alain Reiller**
**Co-Secrétaires
 Départementaux**

Banderole du 1^{er} mai

Réforme Blanquer, école inégalitaire,

Tout d'abord, cette réforme Blanquer fait suite à de nombreuses réformes qui n'ont fait que dégrader les conditions de travail et la réussite des élèves : les rythmes scolaires, la réforme du collège, celle du lycée Chatel et celle du bac pro 3 ans avec leurs lots de suppression d'heures de cours, de perte de la dimension nationale des bacs avec les CCF, d'interdiction de redoubler...

Cette réforme, de la maternelle au lycée, conjointe à ParcoursSup, avance dans le tri sélectif et renonce à l'ascenseur social dès le primaire avec le resserrement des apprentissages sur les fondamentaux, l'individualisation des parcours et des apprentissages, la mise sous tutelle de l'agir enseignant, la territorialisation du système éducatif...

La France est devenue championne des inégalités.

Le tri social par une organisation administrative et pédagogique

Le cadre national du système scolaire vole en éclat. L'article 8 de la loi permet la différenciation de l'organisation pédagogique, de la répartition des heures d'enseignement, des procédures d'orientation des élèves. 2 catégories d'établissements vont naître : les EPSF Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux et les EPEI Établissements Publics d'Enseignement International.

Les EPSF sont les écoles locales du socle qui rassembleront les élèves de la maternelle et du collège. Les apprentissages seront réduits aux « savoirs fondamentaux » : lire, écrire, compter, et respecter autrui. Les autres savoirs seront négligés pour des élèves issus-es des quartiers populaires, afin de permettre une fin de la scolarité obligatoire à Bac -3.

Les EPEI, eux, sont les établissements pour les classes sociales favorisées regroupant les élèves de la maternelle au lycée, avec l'option internationale du bac et un enseignement en section binationale, et des fonds européens et/ou privés. Cela ne va pas sans rappeler les systèmes anglo-saxons les plus socialement ségrégués.

La réforme du lycée conjuguée à celle de ParcoursSup organise la suite du tri sélectif. Les facultés et les grandes écoles ont déjà prévenu qu'elles sélectionneront les étudiants sur 2 disciplines : les maths et la physique. Sachant que 85% des familles pensent faire faire à leurs enfants des études sélectives en post bac, les élèves n'auront donc pas d'autres possibilités que de « choisir » ces 2 disciplines au détriment de toutes les autres. Exit donc les disciplines technologique, SVT et littéraires. Le fait d'avoir cassé la logique de filière ne permet plus à des élèves d'exceller dans ces filières et d'avoir de bons dossiers pour être sélectionnés en post bac sélectif.

Les disciplines devenues secondaires ne serviront en fait qu'à pouvoir sélectionner l'établissement qui fait le mieux « réussir » en filières sélectives. Et donc, dès la troisième les familles seront dans l'orientation post-bac. Et on sait combien le déterminant social est important pour faire réussir les enfants très tôt. Il n'y a plus de place à l'erreur au lycée ! l'orientation sera déjà bien déterminée dès 14 ans.

La suppression d'heures de cours (en moyenne 10%), comme l'augmentation du nombre d'élèves par classe à plus de 30 en collège et 37 en lycée, constantes de chaque réforme, vont dans le sens de plus de travail à la maison. Là encore la sélection sociale est déterminante.

Des conditions de travail encore plus contraignantes

Les bonnes conditions de travail sont les garants d'une réussite pour les élèves. Pourtant tout est mis en place pour les dégrader et donc laisser au bord du chemin un certain nombre d'élèves. En Gironde, il n'y a que 12 postes supplémentaires pour 1700 élèves de plus en collège, soit 1 prof pour 144 élèves, et moins 33 postes en lycée dans l'académie pour +2000 élèves !

Rappelons que les dédoublements en CP et CE1 en REP ont été faits au détriment des autres niveaux sans moyens afférents. La réforme prévoit la diminution d'enseignant.e.s spécialisé.e.s pour les élèves en difficultés qui seront en fait orientés vers un apprentissage précoce. Les ULIS rendent leur 3 heures de marges et les SEGPA 6^{ème} disparaissent.

Avec ces élèves en grandes difficultés, sans soutien réel, l'augmentation des heures dédiées au Contrôle en Cours de Formation (CCF) va diminuer les heures d'enseignements.

En parallèle, la modification du statut d'AED permet maintenant à celles et ceux qui se destinent aux concours de l'enseignement de se voir confier des fonctions pédagogiques, d'enseignement ou d'éducation, ce qui conduira à mettre des personnels non formé-es, souvent étudiant-es, en situation de faire classe, et d'instituer la précarité comme voie ordinaire d'entrée dans le métier.

Mais la réforme de la formation initiale ouvre la porte à des formateurs-trices issu-es des milieux économiques, abîmant encore plus un métier qui aura de plus en plus de mal à se définir comme un métier de conception tourné vers la lutte contre l'échec scolaire et vers la fabrication du citoyen.

On est dans la logique de moins d'enseignants, moins formés avec plus d'élèves en plus grande difficulté !

Et pour nous aider à accomplir le mieux notre mission, l'ensemble du texte est marqué par la volonté d'assujettir les personnels de l'Éducation Nationale, de les prolétarianiser pour en faire les actrices et les acteurs de la vision ségréguative de l'école de notre ministre. Enseigner, c'est bien, obéir c'est mieux... obéir vers un moins disant. De plus, l'entrée d'enseignants de droit privé sous contrat, avec la réforme de la fonction publique, va entraîner un déséquilibre important dans les rapports entre collègues et avec la hiérarchie.



profs en colère !

Par la modification des statuts possibles dans l'éducation nationale, le Ministère choisit donc une école moins publique. L'obligation de scolarité à 3 ans offre la part belle aux écoles privées qui scolariseront dès le plus jeune âge, et que les mairies auront pour obligation de financer.

Une école professionnelle au service du patronat

Le renforcement de la présence des organisations patronales dans les CPC (Commissions Professionnelles Consultatives) écarte les représentant-e-s des enseignant-e-s. La formation professionnelle initiale s'oriente vers des programmes « light » avec des heures de cours en moins et des conditions de travail qui se dégradent dans le même sens qu'en lycée GT.

L'école publique est en danger. En riposte, les mobilisations se multiplient : les enseignants créent des collectifs (« ensemble pour l'éducation » sur la rive droite), les parents occupent les écoles et interpellent les élus. Les démissions collectives des professeur-es principaux-ales en lycée se multiplient, les actions « lycées morts » comme la rétention des notes (20/20) aussi. L'école Blanquer est une école « à deux vitesses », une pauvre école pour les pauvres, des moyens pour les autres...

Ensemble opposons nous aux réformes Blanquer (pré et pos-bac) et à la réforme de la fonction publique.

Plus de renseignement sur

- Manif 1^{er} mai
- Congrès d'étude avenir de la fonction publique :

<https://fsu33.fsu.fr/>

Le bac pro devait avoir de nombreux débouchés en STS, mais les conditions d'apprentissage ne le permettent pas et le permettront encore moins. La concurrence avec l'apprentissage, en grande majorité privé, faussée par la réforme de la taxe d'apprentissage et la carte des formations pilotées non plus par les Conseils Régionaux mais par les chambres consulaires, écarte toujours plus les jeunes d'une culture citoyenne. Pourtant, les employeurs sont les premiers à regretter le manque de connaissance générale des jeunes.

La mixité des publics dans une même classe, apprentis et scolaires, complexifie les apprentissages et ne sert jamais la cause des plus en difficulté. L'insertion professionnelle est de plus en plus difficile. Mais elle est à lier à la casse du droit du travail des quinquennats précédents afin de rendre le coût du travail moins cher. Moins formés, moins chers, et moins de profs.

Congrès d'étude
Vendredi 03 mai 2019
De 9h30 à 16h30 à la Bourse du Travail de Bordeaux
Avenir de la Fonction Publique

FSU GIRONDE
fsu33.fsu.fr

Le Gouvernement à travers le projet de loi sur la Fonction Publique programme l'éclatement des statuts, le recours systématique à la précarité pour compenser les suppressions de postes et la fin des dispositifs démocratiques de défense des personnels (commissions paritaires).

Les neuf fédérations syndicales de la Fonction Publique appellent tous les agents de la Fonction Publique à défendre leur statut et l'existence des services publics en faisant du jeudi 9 mai une journée « morte » dans toutes les fonctions publiques. C'est pourquoi la FSU réunit un congrès d'étude le vendredi 3 mai afin d'informer les agents des conséquences du projet de loi et de préparer les suites de l'action.

à déposer avec la convocation
Attestation d'absence
Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux
Sous couvert du Chef d'Etablissement



Le 1^{er} mai 2019, ensemble, résolu et engagés dans les mobilisations

Le 1^{er} mai est une journée d'action et de mobilisation internationale pour les droits des travailleur-se-s, le progrès social, la paix et la solidarité.

Dans la continuité des nombreuses luttes menées, il s'agit de poursuivre et amplifier les batailles pour que les urgences sociales et climatiques soient enfin prises en compte par le gouvernement et le patronat.

Aujourd'hui, 9 millions de personnes vivent avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté dont 6 millions sont privé-e-s d'emploi, et de nombreux-ses jeunes sont en situation de précarité. Dans le même temps des dividendes de plus en plus importants sont versés aux actionnaires. C'est une autre répartition des richesses qu'il faut mettre en œuvre ainsi qu'une fiscalité plus juste et plus progressive.

A l'inverse des choix politiques actuels, il est urgent de revaloriser les salaires du privé et du public, de développer les pensions, développer des services publics de qualité sur tout le territoire, et de rétablir une protection sociale de haut niveau, socle de notre société.

CASSE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

Ce projet de loi est d'une extrême gravité pour les fonctionnaires mais aussi pour l'ensemble de la population, la FSU appelle à se mobiliser pour en exiger le retrait par la multiplication d'actions locales et par la participation à la manifestation du 1 mai et à la grève du 9 mai.

Le projet de loi « transformation de la Fonction publique » n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe puisque ce sont les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, qui sont piétinés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usager-es sur tout le territoire.

1°) L'idéologie Macron

s'inscrit dans une logique ultra libérale fondée sur un projet global de société qui prône l'individualisme à tout va. Chaque individu est responsable de sa vie. Ainsi, celles et ceux qui peuvent font et ont. Tant pis pour les autres. Dans cet esprit, le gouvernement remet donc en cause tout ce qui relève de la solidarité et de principes collectifs. Par conséquent haro sur les services publics et la fonction publique, pourtant fondamentaux pour la redistribution des richesses et la cohésion sociale.

2°) Stratégie du bouc émissaire La Fonction Publique

Dans cette société, dont il faut souligner la fragilisation, laissés pour compte salariés et retraités pauvres, précarisés se sentent aujourd'hui abandonnés, ce qui laisse place à un mouvement social depuis plusieurs mois. Dans ce contexte tendu, la fonction publique fait l'objet d'attaques en règle ; elle est présentée comme facteur de rigidité et est également pointée du doigt comme étant uniquement un coût pour la collectivité. Le gouvernement se sert des résultats du questionnaire très orienté de son « grand débat », rejetant par exemple la possibilité d'un relèvement des impôts ou du rétablissement de l'ISF, et imposant l'idée qu'une baisse d'impôt se finance forcément par une baisse des dépenses publique pour imposer sa logique du « moins de services publics ». Il confirme ses intentions : moins de fonctionnaires (120 000 et suppressions d'emplois sur le quinquennat, 60 Mds € de coupes dans les dépenses publiques).

3°) Le bras-armé : CAP 2022

Pour ce gouvernement, la voilure des services publics et de la fonction publique doit être réduite à son strict minimum (cf. Comité d'Action Publique 2022 - CAP 2022) : – les missions externalisées, privatisées dès que l'opportunité s'en présente, – les agents et agents publics étant réduits à de simples variables d'ajustement de la dépense publique. Elles et ils doivent donc être l'objet d'une gestion flexible et docile, pour mieux accompagner la déstructuration des services publics.

La contractualisation grandissante des emplois publics comme « levier managérial »

Selon Anicet Le Pors¹ « Le gouvernement n'aborde la réforme du statut que sous l'angle d'une simple transposition du management de l'entreprise privée au secteur public. Il s'agit de « responsabiliser les managers publics en développant les leviers qui leur permettront d'être de vrais chefs d'équipe ». On voit ici poindre une conception autoritaire antérieure au statut, qui nécessite la levée de toute contrainte à l'exercice d'un pouvoir hiérarchique qui ne souffre pas la discussion. À cette fin la mesure principale consiste à recruter massivement des contractuel-les à tous niveaux et dans toutes les catégories de la fonction publique de l'État afin de disposer de personnels plus dociles par conformisme ou intérêt.

Contractualisation dans la Fonction publique : quel bilan ?

Sur les 5,5 millions d'agentes et agents publics, il y a déjà 1 280 000 personnes contractuelles dans la fonction publique, pour lesquels la FSU revendique des plans de titularisation massifs. Leur part au sein des agents de droit public est passé de 16% à 17,9% entre 2011 et 2017, voire 19% dans les fonctions publiques territoriales et hospitalières.

De manière générale la proportion de contractuels diminue quand le niveau hiérarchique augmente à l'exception toutefois de la FPT. Ils sont le plus souvent exposés au temps partiel (exemple 40% des contractuels sont à temps partiels dans la FPE contre 11 % des fonctionnaires) et ils sont moins payés que les fonctionnaires. Une étude de la DGAFP² montre que le statut de contractuel est loin d'être un marche-pied vers un statut plus pérenne. L'étude qualitative menée par Aurélie Peyrin³ montre que le recours au contractuel.e signifie souvent un retour à une relation professionnelle entre salarié et employeur marquée par un certain arbitraire, là où l'instauration du concours de recrutement avait justement eu pour objectif, historiquement d'y mettre fin. « La relation d'emploi contractuelle a ainsi pour principal effet d'inscrire l'agent dans une relation de dépendance vis-à-vis du chef ». Malgré les réformes successives et la mise en place d'outils de gestion censés moderniser la gestion des fonctionnaires, leur effet réel sur l'individualisation des carrières et des rémunérations des agents statutaires apparaît encore limité. Par contraste, le recrutement sur contrat offre aux encadrants de proximité et aux responsables hiérarchiques un véritable outil pour discipliner la main d'œuvre : leur avis est primordial »

ZOOM En Gironde :

Second degré : 1 600 contractuels et contractuelles soit 20% des enseignants et enseignantes.

1^{er} degré : 66 contractuels

En EPS : ce sont 45 contractuels qui sont employés en 2018/19 en Gironde

Dans l'enseignement professionnel : 188 contractuels pour 1476 soit 12,7%

¹ Economiste de formation, Anicet le Pors fut l'un des quatre ministres communistes du gouvernement de P. Mauroy de 1981 à 1984. Détenteur du portefeuille de la Fonction Publique et des Réformes administratives, il initie une réforme comprenant un nouveau statut des fonctionnaires. Il livre ici son analyse du projet de contre-réforme que le gouvernement s'apprête à imposer.

² https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/rapports_annuels/2017/Dossier.pdf

³ <https://www.larevuecadres.fr/file/19363/download?token=fDEokPp>

TOUS ET TOUTES CONCERNEES

La mobilité forcée et les « départs volontaires » pour accompagner les restructurations

Mobilité forcée, ou comment se débarrasser des indésirables ? Tout un arsenal est prévu pour la réallocation des ressources humaines au gré de l'arbitraire des managers publics, afin de faire place aux restructurations et externalisations/privatisations de missions de CAP 2022. Il faut pouvoir se débarrasser des personnels au gré des restructurations.

Mouvements « intra Fonction Publique »

- Des durées minimales et maximales d'occupation sont mises en place pour certains emplois afin soit de prévoir la mobilité des fonctionnaires occupant certains types d'emplois, soit au contraire de permettre de fidéliser certains personnels notamment sur un territoire.

- Mobilité encouragée entre les trois versants de la fonction publique, en particulier de l'État vers les versants territorial et hospitalier (art. 21) et portabilité du contrat à durée indéterminée entre les trois versants de la fonction publique (art. 23).

Mouvements Public/Privé

- Détachement d'office du fonctionnaire sur un contrat de travail à durée indéterminée pour suivre une mission externalisée que cette mission soit reprise par une personne

morale de droit public gérant un service public industriel et commercial ou de droit privé (art.26).

- aller-retours public/ privé développés « pour acquérir et développer des compétences nouvelles et nécessaires au bon fonctionnement des services publics » (art. 15). Une déontologie light est mise en place pour favoriser ces allers/retours.

Départs Fonction Publique

- Création d'un mécanisme de rupture conventionnelle aligné sur celui prévu par le code du travail, dispositif applicable aux personnels contractuels des trois versants de la fonction publique (art. 24).

Une expérimentation est prévue dans les versants État et Hospitalier avant extension aux fonctionnaires (sur 5 ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025) ...

- départs volontaires de la fonction publique par démission, ouvrant droit à indemnité de départ volontaire (art. 25)

Contractualisation Que prévoit ce projet de loi ?

Les dispositifs communs à l'ensemble de la Fonction Publique

1°) **Des personnels contractuels sur les emplois de direction de toute la fonction publique.** La possibilité de nommer des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire sur les emplois de direction dans les trois versants de la fonction publique est ainsi ouverte (art. 5 du titre II du Projet de Loi Fonction Publique – PLFP) ouvrant ainsi les vannes d'un recrutement clientéliste, politique ou relationnel, avec la recherche assumée de recrutements de « profils venus du secteur privé » sur des « postes à hautes responsabilités ». Avec les risques d'assujettissement et de conflits vis-à-vis des intérêts privés que cela comporte à ce niveau d'emploi...

2°) **Le contrat de projet CDD dans les 3 versants** Sous la forme de Contrat à durée déterminée (CDD) d'un maximum de 6 ans, limité dans le temps à la satisfaction du projet, le contrat de projet (également nommé contrat de mission) est créé, à l'instar du privé (article 6). Destiné à conduire des projets ou missions spécifiques, il n'ouvre droit ni à Contrat à durée indéterminée (CDI), ni à titularisation. Attention, ce contrat, dont la durée maximale est de 6 ans, peut-être rompu par l'employeur... Précarité quand tu nous tiens

Les dispositifs spécifiques aux versants

1°) **État : Le recrutement direct en CDI sur des emplois permanents de l'État.** Dans la fonction publique d'État, la possibilité de recruter des personnels contractuels est étendue (cf. exposé des motifs de l'article 7) : Antérieurement le recrutement de personnels contractuels n'était possible que sur la base d'une liste d'emplois dérogoires définie par décret. Désormais, le principe est inversé, l'embauche systématique de contractuels en CDD ou CDI est rendue possible (art. 7).

2) Territoriale :

Élargissement du recours au contrat. Les employeurs territoriaux pourront développer de façon généralisée le recours aux personnels contractuels sur des emplois permanents à temps non complet sur une quotité de temps de travail inférieure à 50% de la durée légale (article 8) et sur tous les emplois dans les communes de moins de 1000 habitants

Les accords locaux sur le temps de travail du versant Territorial en ligne de mire

Le projet de loi fonction publique prévoit dans son article 17 de supprimer les accords locaux sur le temps de travail pour le ramener aux 1607 heures. Les collectivités locales auront l'obligation de les abroger d'ici mars 2022 pour le bloc communal, mars 2022 pour les départements, et décembre 2022 pour les régions.

Les engagements passés des collectivités territoriales seront donc rompus par décision gouvernementale. Rappelons au passage que les personnels fonctionnaires territoriaux sont les moins bien payés des trois versants de la fonction publique...

La rémunération au mérite ou la carotte et le bâton

Le principe de la rémunération au mérite est affirmé dans le projet de loi (article 11 du PLFP), les modalités seront développées par voie réglementaire.

Deux scénarii : en avant-goût, deux scénarios nous ont été présentés lors de la concertation préalable au PLFP.

Scénario 1 : Universaliser le complément indemnitaire annuel- CIA – (partie indemnitaire variable du RIFSEEP) en bonus annuel universel modulé.

Scénario 2 : Financer la composante indemnitaire destinée à reconnaître le mérite de quelques-unes et quelques-uns en rognant considérablement l'indiciaire par le rallongement des carrières, la progression d'échelon des personnels étant ralentie d'un ou plusieurs mois par an.

Recul des droits pour les personnels mais extension des sanctions.

Amenuisement des CAP : Arbitraire et flexibilité comme mode de gestion des ressources humaines !

Est mise en place une gestion du personnel opaque, le cadre de défense qu'est la Commission Administrative Paritaire (CAP) étant vidé de son contenu. Qu'on en juge :

Suppression du recours individuel des personnels auprès des CAP qu'il s'agisse des demandes de mutation, ou des avancements / promotions (art. 12). Vos représentantes et représentants élus ne pourront plus vous défendre sur ces sujets en CAP à partir :

- du 1er janvier 2020 en ce qui concerne les mutations,
- et de 2021 en ce qui concerne les avancements ou promotions.

Le rôle des CAP est pratiquement réduit à celui de la discipline, et à quelques domaines recours en cas de non titularisation, entretien professionnel, télétravail). Et encore, y échappe la sanction d'exclusion temporaire de 3 jours, avec inscription au dossier, décidée sans saisine de la commission de discipline. Ce dispositif de sanction était déjà existant dans le versant Territorial. Il est désormais étendu à l'État et à l'Hospitalier (art. 13 du PLFP) !

Fin des CHSCT : L'impact des restructurations sur les conditions de travail ? Repassez plus tard...

À l'instar du privé, le CT et le CHSCT (Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) **sont fusionnés et donnent lieu à la mise en place du Comité Social d'Administration (CSA)** à l'État, au comité social Territorial (CST) dans le Territorial, au Comité social d'Etablissement (CSE) dans l'Hospitalier (comité social et économique dans le privé).

Il ne restera comme seule possibilité aux agent-e-s que d'opérer un recours contentieux (possible à l'encontre des actes relatifs à leur situation personnelle). Mais il doit être précédé, à peine d'irrecevabilité par un recours administratif préalable, ce qui implique clairement d'affronter ouvertement son chef direct, sans l'aide de personne représentante du personnel.

Seule subsiste une formation spécialisée rattachée au CT lorsque les effectifs de l'établissement dépassent un seuil fixé par décret (a priori seuil de 300 agents, également retenu dans le privé). Sa mise en place est prévue en 2022, date de renouvellement des instances lors des prochaines élections Fonction publique.

Mais est expressément exclue de la compétence de la formation spécialisée la question des réorganisations de services alors que cette question est fondamentale à l'heure où les restructurations de services se multiplient et même s'empilent ! L'impact des réorganisations, les risques psycho-sociaux y afférents disparaissent du champ de la nouvelle instance. Seul le CHSCT dans sa dimension conditions de travail permettait d'y répondre. L'extension de compétence des CHS aux conditions de travail existait depuis 7 ans seulement, elle avait montré sa pleine utilité pour les personnels

Impact de cette réforme encore plus négatif sur les femmes.

La loi Fonction Publique, par le recours accru aux contrats, va générer plus d'emplois précaires alors même que ce sont les femmes qui sont les plus impactées par ces emplois subis. L'instauration d'une part au mérite dans les salaires nécessite du temps pour du travail supplémentaire et du temps pour le valoriser. Or, le temps des femmes et celui des hommes restent très différenciés du fait de la prise en charge du travail domestique toujours fortement impartie aux femmes. La fusion prévue des CT et des CHSCT affaiblira les leviers d'actions pour lutter contre les injustices, les violences et les risques psychosociologiques subis par les femmes. Enfin, la volonté d'imposer la mobilité à l'ensemble des fonctionnaires sera plus contraignante pour les femmes souvent en charge des enfants et des ascendant-es. La FSU sera très vigilante pour que le protocole Égalité dans la fonction publique soit décliné dans tous les ministères comme dans toutes les instances départementales et régionales. Elle continuera à exiger que des moyens soient fléchés pour que les mesures adoptées deviennent effectives

Pour la FSU, la Fonction Publique doit être renforcée ! Et l'amélioration des services publics passe par une consolidation des droits, des missions et des conditions de travail des agent-es.

La FSU appelle la population à se mobiliser contre le projet de loi fonction publique : le 1 mai et à la grève du 9 mai !

Elle appelle à signer la pétition : [<https://www.unepetition.fr/22marsfonctionpublique>]

En distribuant autour de vous le tract aux usagers

Reforme de la fonction publique - Réforme de la fonction publique - Réforme de la

Après 5 mois du mouvement social inédit des gilets jaunes et après XXII actes le samedi, le bilan de la répression est très lourd, particulièrement sur Bordeaux où a exercé jusqu'à l'acte XVIII le préfet Didier Lallement, promu depuis à Paris pour ses « bons et loyaux services ». Lourd, en terme de blessures et de mutilations, en terme aussi d'interpellations, de gardes à vue et de condamnations judiciaires.

Un rapport circonstancié de l'Observatoire Girondin des Libertés Publiques, dont la FSU est un des membres fondateurs, sera très bientôt présenté publiquement. Il établit que la Préfecture de Gironde a mené, dès le début, une politique d'escalade face aux manifestants (y compris face aux jeunes lycéens, lorsqu'ils manifestaient en décembre), politique qui est un facteur essentiel pour comprendre les violences connues par Bordeaux depuis 5 mois. Ce rapport couvre la période de 3 mois qui va du 17 novembre au 16 février. Depuis, malheureusement, d'autres incidents graves pour les libertés publiques sont à signaler :

Le 2 mars, matraquage du député Loïc Prud'homme, lorsqu'il rentrait tranquillement reprendre son vélo, après une manifestation. Matraquage justifié aussitôt par un tweet du préfet Lallement, avant même toute enquête.

Le 8 mars, blessure au pied d'une manifestante, par un tir de LBD, lors de la manifestation de nuit des femmes. Suivie, après la dispersion, d'interpellations violentes de manifestantes soupçonnées d'avoir tagué, avec utilisation de chiens policiers.

Le 16 mars, une quarantaine de militants, d'ATTAC et d'ANV COP21 Gironde, déploient une banderole sur la façade de la Caisse des Dépôts et Consignations et badigeonnent les vitres avec du savon noir, dans le cadre d'une mobilisation « fin du monde, fin du mois, même combat ». 7 sont interpellés et 6 gardés à vue.

Le 6 avril, contrôle et fouille des « street-médics » à l'entrée de la manifestation des gilets jaunes. Relevé de leur identité, confiscation de leur matériel de protection (casques, lunettes, masques) et notification d'une amende de 135 euros pour « participation à manifestation non autorisée ». Deux d'entre eux s'éloignent du contrôle et sont atteints par des tirs de LBD-40. Ils sont conduits aux urgences à l'hôpital.

À ce contexte local, s'ajoute bien sûr un contexte national marqué par le durcissement des mesures répressives et des textes, depuis janvier et à nouveau après l'acte XVIII.

Malgré de nombreuses interpellations du gouvernement français, provenant notamment du Conseil de l'Europe et de l'ONU, sur l'utilisation d'armes mutilantes dans le maintien de l'ordre en France (comme les LBD ou les grenades Gli-F4), le gouvernement a maintenu leur utilisation (le Conseil Constitutionnel a validé cette utilisation) et même renvoyé le préfet de Paris, entre autres parce qu'il avait donné l'ordre le 18 mars d'équiper les LBD de cartouches moins puissantes.

Le gouvernement a présenté à l'Assemblée une loi dite « anti-casseurs », loi de circonstance qui, par plusieurs de ses articles, est en fait une loi liberticide, limitant un droit constitutionnel, celui de manifester librement. 50 députés de la majorité ont d'ailleurs refusé de la voter. Mais elle est passée et le Conseil Constitutionnel l'a déclarée constitutionnelle (à l'exception de l'article 3 qui fut censuré). Cette loi, comme le signale un communiqué signé par plus de 50 organisations, « porte un lourd risque d'arbitraire des gouvernements d'aujourd'hui comme de demain ». Ces organisations en demandent l'abrogation et ont appelé partout en France à des rassemblements et manifestations, le samedi 13 avril.

Ainsi, le néolibéralisme s'accompagne-t-il, pour forcer des réformes impopulaires, d'une régression des libertés publiques, parfaitement assumé par le pouvoir en place. Voyez le déni total de notre ministre de l'intérieur ou de Macron sur la réalité des violences policières. On le savait déjà, depuis plusieurs années : les B.A.C. ont commencé leur travail dans les banlieues depuis longtemps, elles appliquent maintenant leur « grande compétence » dans le maintien de l'ordre (au prix de plusieurs personnes énucléées). Hier les jeunes des banlieues, aujourd'hui les gilets jaunes et les lycéens. C'est l'ensemble des réactions populaires qui sont visées. Il est temps de s'inquiéter pour des libertés publiques chèrement acquises par nos anciens.

C'est pourquoi la FSU participe activement à l'OGLP et vous invite à le contacter pour y militer.



"la solidarité concrète s'organise : Sur bordeaux rive droite des syndicalistes de FO transport, Sud emploi, de la CGT de la Presqu'île, de la FSU et des gilets Jaunes ont monté une association "ASSIST-VC" dont le nom est issu de l'objet :

Association de Soutien et de Solidarité aux Invalides Suite aux Traumatismes de la Vie Civile.

Elle a pour objet d'apporter un soutien et d'être solidaire à F., lamaneur au port de Bassens dont la main a été arrachée par une grenade le 1 décembre sur la Place Pey Berland alors qu'il la repoussait de son visage (il était tombé). Père de deux enfants il a basculé dans une très grande précarité financière et a besoin d'une main bio-ionique pour pouvoir reprendre son travail. Il est de notre responsabilité d'apporter la solidarité ouvrière et populaire à ce jeune père de famille victime de la politique répressive du gouvernement Macron. Nous voulons collecter 33 000 euros d'ici trois mois.

Merci d'envoyer vos dons à l'attention de

ASSIST-VC Maison des Syndicats, 2 Impasse Franklin 33530 BASSENS"

Ou bien s'adresser à OGLP : Observatoire Girondin des Libertés Publiques www.oglp.org contact@oglp.org

Actions - actions – actions !

L'engagement de la FSU et de ses syndicats dans l'action

EGM
ÉTATS GÉNÉRAUX
DES MIGRATIONS

14 avril : états généraux des migrations en Gironde



30 mars : 3000 enseignants malgré une « ville morte »



26 mars : soutien à Geneviève Legay avec l'OGLP



19 mars : public privé pour les services publics et contre Blanquer : 15000 manifestants dont la moitié des agents de l'éduc !



15 février : les impôts manifestent contre les fermetures de centres !



5 février : urgence sociale, pour une autre répartition des richesses !



18 janvier conférence de presse OGLP : Urgence Liberté, contre les violences policières et le droit de manifester !



14 décembre : pour la fonction publique !



1 décembre : contre le chômage et la précarité



12 novembre : pour une école égalitaire pour toutes et tous



Grève de rentrée du lycée des Graves

ensemble, continuons l'action !



Soutien aux établissements en lutte Occupations des lycées, nuits des lycées,



Soutien à la Rétention des notes

Elève	Dev.	Moy.	je vous fais confiance
30	1/1	20,00	

8 mars : égalité hommes femmes 5 janvier avec les GJ 19 décembre, 24 novembre



13 février : rassemblement devant l'inspection académique



16 février : 350 000 manifestants en France pour la Marche pour le climat, Soutien à la grève des jeunes du 16 mars jeunes, 8 décembre



Manifestations avec les stylos rouges



30 janvier : non au dépeçage du Ministère de la Culture !



Manifestations : 11 avril, 31 et 6 novembre, janvier, 18 octobre... Réunion publique : 12 février



7 décembre, 9 et 25 octobre, 22 septembre : contre le grand capitalisme et le maintien de l'emploi



27 septembre, pour la défense de l'enseignement professionnel



1^{er} mai : l'avenir nous appartient !

9 mai : grève unitaire pour l'avenir des services publics

18 mai : à Paris, pour l'éduc, pour la fonction publique